



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE  
L'INDUSTRIE

COMMISSARIAT GÉNÉRAL À L'INVESTISSEMENT

*Communiqué de Presse*

*Communiqué de Presse*



Paris, le mercredi 1<sup>er</sup> juin 2011

## Programme « Développement de l'économie numérique » :

**Lancement du fonds commun de placement à risque « FSN PME » à destination des PME innovantes du secteur du numérique, doté de 400 M€, en provenance du fonds public issu du Fonds National pour la Société Numérique d'1,4 milliard d'euros mobilisé par l'Etat pour participer à l'effort d'investissement des acteurs de l'économie numérique.**

**Eric BESSON**, Ministre chargé de l'Industrie, de l'Energie et de l'Economie numérique, **René RICOL**, Commissaire général à l'investissement et **Augustin de ROMANET**, Directeur Général de la Caisse des Dépôts, **ont présidé, le 1<sup>er</sup> juin 2011, une réunion de plus de 300 porteurs de projets** du secteur numérique, organisée à la Caisse des Dépôts.

**A cette occasion, ils ont annoncé la mise en place d'un Fonds Commun de Placement à Risque (FCPR) « FSN PME », doté de 400 millions d'euros géré par les équipes de CDC Entreprises.** Ce FCPR investira en fonds propres jusqu'à 30%, et jusqu'à un plafond de 10 millions d'euros, dans le capital de PME du secteur numérique.

« FSN PME » répond à une problématique bien connue dans le domaine du numérique, où de **nombreuses startups ne parviennent pas à financer leur croissance** et à accroître leurs fonds propres pour se développer. Il vient combler un vide entre les financements de création et d'amorçage et les investissements des grands institutionnels.

Ce dispositif s'inscrit dans le cadre du **Fonds national pour la Société Numérique (FSN), géré par la Caisse des Dépôts**, doté de 4,25 milliards d'euros **dont 1,4 milliard est destiné à financer des projets d'investissement** dans de nouveaux usages, services et contenus numériques innovants.

Les **secteurs d'intervention prioritaire du FSN** sont : **l'informatique en nuage** (« cloud computing »), **les industries de contenus** (culturels scientifiques ou éducatifs), **les technologies de base du numérique** (notamment nanoélectronique et logiciel embarqué), **l'e-Santé, l'e-Education, la sécurité et résilience des réseaux, les systèmes de transport intelligents et la ville numérique.**

### Contacts presse :

Cabinet d'Eric BESSON - Pierre-Antoine LACHAL / Clotilde LARROSE : 01 53 18 45 13  
Commissaire général à l'investissement – Coralie MERCIER / Maxime HANNOYER : 01 42 75 64 43  
Caisse des Dépôts – Benjamin PERRET / Isabelle SAUVAL-DUPUY : 01 58 50 40 00

L'économie numérique représente aujourd'hui plus de 1 150 000 emplois directs et indirects, majoritairement dans des PME. C'est **une priorité du gouvernement** d'investir dans les PME du secteur numérique afin d'accélérer leur croissance.

Eric BESSON a déclaré : « *d'ici à la fin de l'année, je souhaite que plus de trente projets innovants puissent être instruits par ce FCPR à destination des PME. Cette intervention de l'Etat doit permettre de faire émerger en France les champions de l'internet du futur.* »

Augustin de Romanet rappelle quant à lui que « *depuis 10 ans, la Caisse des Dépôts s'engage en faveur du développement de l'économie numérique : accompagnement du déploiement des infrastructures haut débit, soutien au développement de services innovants, appropriation des usages associés pour réduire la fracture numérique et participer à la croissance.* »

#### Information pratique pour les porteurs de projets d'investissement:

Les porteurs de projets sont invités à prendre connaissance de l'appel à manifestation d'intérêt du FSN qui détaille la stratégie d'investissement du fonds et les modalités de présentation des dossiers d'investissement.

Télécharger l'Appel à Manifestation d'Intérêt :

[fsn.caissedesdepots.fr](http://fsn.caissedesdepots.fr)

Pour contacter le Fonds national pour la Société Numérique : 01 58 50 73 39

#### Autres modalités d'intervention du FSN pour les entreprises

En parallèle à ce fonds d'investissement, 850 millions d'euros d'aides à la R&D ou au développement des usages sont destinés à soutenir des projets sous forme de subventions ou d'avances remboursables au travers d'appels à projets. Plusieurs appels à projets, couvrant les thématiques prioritaires du FSN, sont ainsi déjà parus.

Pour plus d'informations sur les Investissements d'avenir et les appels à projets du programme Economie numérique:

[Investissement-avenir.gouvernement.fr](http://Investissement-avenir.gouvernement.fr) (Rubrique « Economie numérique »)

